REVUE BELGE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE

FASC.3: LANGUES ET LITTÉRATURES MODERNES

EXTRAIT





OVERDRUK

AFL.3: MODERNE TAAL-EN LETTERKUNDE

BELGISCH TIJDSCHRIFT VOOR FILOLOGIE EN GESCHIEDENIS

Marie-Guy BOUTIER

0. Introduction

À Monsieur André Goosse, auteur d'un bel article sur *pistolet* (Goosse : 2003), nous avons le plaisir d'offrir une recherche sur *cramique*. Le pain dit *pistolet* n'est pas seulement belge, nous apprennent les attestations de ce mot patiemment rassemblées ; on le connaît ou on l'a connu dans diverses régions de France. Cet emploi de *pistolet*, qui nous paraît si emblématique de notre façon d'aimer le pain, a dû naître « à un endroit d'où il pouvait rayonner vraiment, c'est-à-dire à Paris » (Goosse : 2003, p. 65). Nous l'avons gardé et développé.

Dans sa première vie, si l'on peut ainsi parler, le *cramiche* ancêtre de notre *cramique* n'était pas non plus restreint à la Belgique ; il avait même un caractère assez international. Mais quelle réalité recouvrait exactement ce mot, et d'où vient-il? C'est sur l'histoire ancienne du nom de l'une de nos spécialités boulangères que nous nous pencherons ici, sur les traces d'Albert Henry et de Jacob Grimm.

1. La double histoire de cramique

L'histoire de *cramique* est à la fois simple et complexe. Simple, parce que l'on connaît bien l'histoire récente de *cramique* dans le sens "pain de froment, avec du lait et du beurre, garni de raisins de Corinthe"; complexe, parce qu'on n'a pas dit le dernier mot sur ses correspondants médiévaux. Nous ferons d'abord le point sur l'état de la recherche en nous référant à l'étude très fouillée d'Albert Henry (Henry: 1960, pp. 62-71).

1.1. L'histoire récente

Avant de parler du mot, quelques remarques sur la chose. En Belgique, au nord comme au sud de la frontière linguistique, cramique / kra(m)mi(e)k est aujourd'hui le nom d'une spécialité bien définie : un pain de 500 à 800 grammes, fait de farine blanche, enrichi de lait, de beurre et de sucre, garni de raisins secs. Il se déguste en tartines beurrées.

La plus ancienne mention de *cramique* dans ce sens apparaît dans un recueil de cacologies édité à Bruxelles en 1831 (« cramique. Ce mot n'est pas français ; dites *gâteau* » ; Henry : 1960, p. 68, n. 3). On suit la progression du mot en Belgique romane juste avant et surtout après la première guerre mondiale. Diffusé en français, il pénètre tardivement le patois (p. 63, n. 2). Dans certaines aires flamandes (ainsi en Flandre proprement dite), *kramiek* semble être de même, dans le sens qui vient d'être rappelé, un mot importé (p. 69, n. 3).

Le centre d'irradiation de cette histoire récente est le Brabant flamand et, pour la francophonie, Bruxelles.

1.2. L'histoire ancienne

Quelle est l'origine d'ancien français cramiche? C'est la question que soulève Albert Henry (1960) (¹), qui s'attache à éclaircir le sens de cet ancêtre de cramique, que Godefroy atteste dans trois textes rémois du 14° siècle, documentation qu'il complète par deux textes nivellois du 13° siècle; nous reviendrons bientôt sur ces précieux témoins, grâce auxquels A. Henry reconstruit un sens premier "poids ou volume convenu".

Au terme de cette démarche, l'auteur pose :

Pour des raisons relevant surtout de la sémantique, cramiche [Reims 14° s.] et *cremmiche [reconstruit par l'auteur d'après moy. lat. cremmicha, Nivelles 13° s.] peuvent difficilement être expliqués par l'emprunt au flamand médiéval. Ce dernier, vu la variété des formes anciennes et la place de l'accent, ne serait-il pas l'emprunteur? En ce cas, le mot aurait franchi et refranchi la frontière linguistique, porté par l'enthousiasme du ventre et la concorde des fins de banquet. (Henry: 1960, p. 69.)

Il reste donc à trouver une étymologie romane à cramiche, cremmiche.

J. U. Hubschmied a obligeamment fourni à Albert Henry une « solution » : le mot serait un composé de <crème>(²) et de <miche>(³), « à l'instar du suisse allemand nîdle-brôt » (Henry : 1960, p. 70). A. Henry cite en entier le développement du savant suisse relatif à l'étymologie gauloise de fr. crème et conclut ainsi :

Que penser de l'hypothèse de M. Hubschmied? Comme il s'agit d'un composé de type « déterminant + déterminé » et que *miche*, attesté pour la première fois en 1180, est un emprunt au moyen néerlandais, il faudrait songer à un composé de la série « franque », mais assez tardif. Or, dans le nord de la Galloromania, et surtout en Wallonie, ce type de composition, comme l'a montré J. Herbillon, est resté vivant plus tard qu'on ne l'avait cru, jusqu'au XVIIe siècle même, au pays de Liège.

Par ailleurs, le premier élément du cramiche rémois et du cremmiche nivellois semble se retrouver respectivement dans la forme crame notée en certains endroits de la Champagne et dans la forme de type crinme assez répandue en Picardie et encore courante aujourd'hui à Nivelles.

Mais comment savoir si l'on a vraiment utilisé autrefois la crème pour faire la pâte de cramiche et, surtout, comment expliquer, selon cette hypothèse, les sens les plus anciennement attestés de *cramiche* — *cremmiche* ("un poids convenu" ou "un volume admis")? (Henry: 1960, p. 71)

Nous nous servons de la seconde version de cette recherche; une première version avait paru en 1948 (in Miscellanea Gessleriana, Anvers, 1948, 596-601).

⁽²⁾ Cf. FEW 2, 1271, CRAMA [paru en 1945]. Fr. crème était auparavant rattaché, comme fr. chrême "huile consacrée", à lat. ecclésiastique CHRISMA (FEW 2, 653).

⁽³⁾ Cf. FEW 6/2, 73b, MICA [paru en 1967] et ci-dessous.

On entre ici dans les épais brouillards de l'étymologie.

A. Henry prend ses distances vis à vis d'un emprunt de l'ancien français au moyen néerlandais, sans offrir de justification suffisante de ce que l'on perçoit dès lors comme une aversion. Il se laisse prendre au jeu d'une étymologie « romane » que lui fournit J. U. Hubschmied. Celle-ci est sémantiquement inconséquente par rapport à la filiation sémantique reconstruite dans l'étude ("poids convenu" > "pain d'un certain poids"). Elle est historiquement caduque, parce qu'elle suppose la survie tardive d'une forme de composition que seule le wallon a maintenue plus longtemps (4). Elle offre une solution partielle, dès lors qu'elle ne se penche que sur les formes romanes du type lexical étudié.

Ceci n'ôte rien à la valeur informative de l'article, qui recense et étudie la documentation romane avec une rigueur philologique exemplaire.

2. L'étymologie reçue de cramique

On scrutera ici l'article CRAMICKE du FEW [paru en 1959] et l'article cramique du TLF [paru en 1978].

2.1. L'article CRAMICKE du FEW

Dans le FEW (16, 353), *cramique* et ses congénères sont rangés sous l'étymon moyen néerlandais CRAMICKE "semmel" [petit pain], article ainsi rédigé :

- Mfr. cramiche "esp. de pain fin" (Reims 1380—1389). Ablt. Mfr. camichon (1572).
- Wallon. cramique "pain blanc au lait et au beurre, avec du raisin de Corinthe".
 1 aus dem mndl., das auch eine form credemicke kennt, wie d. credemich; 2 aus dem modernen fläm. kraammik. Haust BWall 11, 88; Valkh 99. Henry Misc Gessl 596 möchte in mndl. cramicke eher eine entlehnung aus dem gallorom. sehen.

Le texte, non signé, est à attribuer au maître lui-même.

Quelques corrections peuvent être rapidement apportées à cet article :

- Le sens de mnéerl. cramicke n'est pas "semmel", définition qui laisse entendre qu'il s'agit, au sens moderne de ce mot, d'un pain de très petit poids; il aurait mieux valu garder une définition générale "espèce de pain". Nous verrons si cette définition peut être précisée.
- 2) Le dérivé (« ablt. ») non défini camichon ne doit pas figurer ici. A. Henry, qui s'était reporté à l'attestation de Gay, source du FEW (H. Sauval, Histoire des antiquités de la ville de Paris, Paris, 1724, t. III, p. 633) notait avec raison que « le sens du mot camichon n'est pas du tout assuré », qu' « il s'agit bien de confiserie ou de pâtisserie, mais on ne peut pas dire quoi exactement » (Henry: 1960, p. 69, n. 2). On nous permettra de penser que la forme de ce mot rare pourrait, elle aussi, être douteuse. On regardera, en passant, à l'article CANNA du

⁽⁴⁾ Elle pose en effet <miche> comme un emprunt au moyen néerlandais.

FEW (2, 202b), qui offre peut-être le jumeau pr. canissoun "sorte de biscuit en losange à la pâte d'amande" (> frm. canisson Daud 1881), mars. calisson Brun, de ce mfr. « camichon » (1572). Mais ceci est une autre histoire...

- 3) cramique n'est pas « wallon[isch] » ; c'est du français de Belgique !
- 4) La forme standard du néerlandais moderne n'est pas kraammik (forme qu'explique une pseudo-étymologie qui a été admise par Valkhof) (5), mais krami(e)k.

Notons en outre que l'article d'A. Henry, cité ici d'après sa première version, aurait pu être utilisé pour les documents nivellois qu'il révélait et analysait.

2.2. L'article cramique du TLF

Cramique figure dans le TLF (6, 414a) à la faveur d'une citation d'Alexandre Arnoux, qu'il faut savourer :

Le foie gras, la choucroute, les bières de Kronenbourg, de Vézelise, de Vaucouleurs, le Kugelhopf brisaient les dernières avancées du cramique et de la tartine flamande. (A. ARNOUX, *Paris-sur-Seine*, 1939, p. 154).

Le mot est défini "pain brioché renfermant des raisins de Corinthe" (d'après MONT[AGNÉ, *Nouveau Larousse gastronomique*, 2^e éd.], 1967) et marqué « région. Belgique ».

La rubrique étymologique condense les principales informations recueillies par A. Henry, dont elle rapporte l'opinion en la confrontant à celle du FEW :

ÉTYMOL. ET HIST. 1. 1. 1218 [copie XVe s.] Nivelles lat. médiév. cremmicha désigne un poids, une mesure, ou un objet pris comme référence (Cartulaire de Nivelles ds HENRY, p. 67); 1257 Nivelles cremmichier « fabriquant de cramiches » (Document Abbaye de Nivelles, ibid., p. 66); 2. 1380 champ. cramiche désigne un poids ou un objet pris comme référence (Livre rouge de l'échevin. Arch. admin. Reims, t. 3, p. 723 ds GDF.) et « pain pesant un certain poids » (id., ibid.); 1389 « pain blanc » (Arrêt d'homologation sur la police des vivres, ibid.). II. 1831 wallon cramique (Manuel de la conversation ou recueil complet des locutions vicieuses les plus usitées en Belgique, avec leur correction par F. Pt, p. 45 dans HENRY, p. 68). — Il empr. au flam. kraammik (VALKH.), se rattachant au m. néerl. cramicke, cremicke (VERDAM, s.v. credemicke) d'orig. très discutée; I est soit empr. au m. néerl. (FEW t. 16, p. 353b), soit au contraire (d'apr. HENRY, pp. 62-71) d'orig. romane, composé de crème et de miche et empr. par le m. néerlandais.

La bibliographie cite la première version de l'article d'A. Henry, alors que c'est la seconde qui a été utilisée (cf. pagination); elle renvoie aussi à la liste de belgicismes lexicaux dressée par Maurice Piron dans les *Mélanges offerts à Paul Imbs* (Piron 1973 : 299) (6).

Il faut ici aussi corriger « wallon » en « français de Belgique »...

⁽⁵⁾ V. ci-dessous, 3.1, sous b.

⁽⁶⁾ Dans cette liste, republiée en 1979, cramique est défini "pain aux raisins".

3. La documentation : organisation formelle et sémantique

Ce qui déçoit dans les explications présentées jusqu'ici — et nous n'avons pas encore fait état de la recherche sur flam. krami(e)k, qui aboutira au même constat —, c'est qu'elles ne parviennent pas à organiser l'ensemble des signes qui ont été identifiés. Un cas comme celui-ci, pourtant, requiert de ne pas se borner au cadre d'une seule tradition linguistique. Il est vrai que l'on ne peut ni être spécialiste de tous les domaines linguistiques ni prendre en compte tous les documents disponibles, même dans un seul de ces domaines...

Dans un but d'efficacité, il faudra donc veiller à sélectionner les matériaux qui paraissent le plus pertinents en explicitant les critères de leur sélection.

On se proposera avant tout de dégager ce qui est commun aux différentes traditions, tant au plan formel qu'au plan sémantique.

3.1. Organisation formelle

Si diverses soient-elles, toutes les étymologies proposées jusqu'ici posent que anc. fr. cramiche, moy. néerl. cramicke et formes apparentées constituent un composé dont le deuxième élément est fr. <miche>, néerl. <mik>. Le premier élément, dans tous les cas une détermination de <miche>, <mik>, est expliqué en fonction du sens du mot, ce qui génère parfois des définitions étymologisantes. La documentation consultée fait apparaître les analyses suivantes :

- (a) <kerk-mik>, interprété soit comme "fijn brood dat voor de kerk dienen moet" (SCHUERMANS, Alg. Vlaamsch idioticon, s.v. kraammik, in fine), soit comme "pain que l'on fait lors de la fête patronale (kermis = <kerk-mis>)", explication qui ne serait « pas impossible », selon VERWIJS / VERDAM, Middelnederlandsch woordenboek, s.v. credemicke, dans la mesure où l'on note que « als het kermis is, bakken de boeren krammik » (cette information d'après SCHUERMANS);
- (b) <kraem-mik>, compris comme "pain que l'on vend sur des étals (kraem)"; c'est déjà l'analyse que l'on trouve dans KILIAEN, Etym. teutonicae linguae, celle-ci générant la définition étymologisante « hemiartium, panis triticei minoris genus in tabernaculis venale» (cf. kraem « tabernaculum institoris, taberna sive capsa rerum venalium»), ainsi qu'une graphie qui ne correspond pas à la prononciation; cette interprétation fera fortune, car l'article kraammik de SCHUERMANS énonce de façon péremptoire: « Het woord is samengesteld met kraam en mik en daarom schrijven wij kraammik», cependant que le commentaire de l'entrée dit que le mot est prononcé kramik ou krammik;
- (c) <crème-miche> "pain dans lequel entre de la crème"; c'est l'hypothèse d'A. Henry, que nous avons rapportée plus haut.

Il faut cependant rejeter toutes ces propositions (7). En effet, ni la forme standard [kra'mik], [kra'mi:k], quelles que soient les graphies sous lesquelles on la déguise parfois, ni les autres formes du mot qui nous retient ne peuvent s'analyser comme un composé de <miche>; en effet : « Wegens den klemton op mik kan het niet een samenst. met mik (brood) zijn » (en vertu de l'accent tonique sur mik, le mot ne peut pas être un composé de mik), lit-on dans VERCOULLIE, Beknopt Etymol. woordenb., s.v. kramik, mot dont l'origine est dite inconnue...

Pour sortir d'embarras, nous proposons de reconstituer d'abord la forme primitive du mot en nous servant des différentes traditions qui transmettent celui-ci.

Quatre documents sont pertinents de ce point de vue.

- [1.] Moy. lat. credemica. Cette forme, recensée par Du Cange, apparaît dans le Cartulaire de Saint-Vaast à Arras (au plus tard 12° s.): « Ad pontem de Wendin debet cellarius XII alletia et credemicas » (Chartul. S. Vedasti Atrebat. fol 264, Du Cange), à traduire: « À Pont-à-Vendin [nord-est de Lens], le cellerier doit 12 harengs et autant de credemicas. »
- [2.] Moyen néerl. credemicke. Cette forme est attestée dans le Roman van Lancelot (13° s.), dans un passage où Gariet, qui a sorti une nappe blanche, y dépose à l'intention de ses hôtes sept credemicken blancs comme la neige qu'il avait chez lui : « Hi trac vort uter male / mêr dan .VII. bi getale / credemicken wit alse ên snê, / die hi daer hadde : ic segs u mê, / dat hise leide altemale / vor die heren optie dwale. (Lancelot, ed. W.J.A. Jonckbloet, Den Haag 1846-1849, vv. 45 727-45 732; cf. Grimm: 1849). Traduction: « Il sortit des credemicken au nombre de sept, blancs comme la neige, qu'il avait chez lui ; je vous dis en plus qu'il les mit devant les messieurs sur la nappe. »
- [3.] Moyen rhénan credemig. Cette attestation, brièvement mentionnée par STALLAERT, Glossarium et, d'après ce dernier, par VERWIJS / VERDAM, n'est pas du moyen néerlandais, ce qu'une consultation rapide pourrait laisser croire; elle provient en effet de LACOMBLET, Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins, 4, n° 671 (acte de 1269) et concerne l'abbaye de Steinfeld et ses possessions à Schleiden (dans l'Eifel); voici le passage: « abbas et conuentus [monasterii de Steinuelt]... annuatim soluent domino de Sleyda... octo sumbrinos auene et sedecim panes vulgo dictos credemig ».
- [4.] All, rhénan credemich "ein backwerck". Cette forme est recensée, sans datation ni localisation, par le grand dictionnaire des frères Grimm; l'article est suivi d'un renvoi à deux notules de Jacob Grimm (1842; 1849). L'attestation que fournit la première de ces notes concerne l'abbaye de Rommersdorf (en Rhénanie-Palatinat, peu au nord de Coblence), dans un acte de 1627; voici le passage, d'après Grimm (1842), sans majuscule, selon les habitudes

⁽⁷⁾ V. encore <krenten-mik> "pain aux raisins secs (krenten)", relevé par Massion (1987, p. 321) chez Baetens Beardsmore, Le fr. rég. de Bruxelles, 365. Pense-t-on que le cramiche / cramicke a de tout temps contenu des raisins de Corinthe (krenten)?

orthographiques du savant allemand: « Der alt burgemeister empfanget den hoffneren im closter 30 crede mihi und ein stuck keeß, das über 19, doch nit 20 heller werth sei. » Traduction: « Le vieux bourgmestre reçoit des fermiers dans le cloître 30 crede mihi et un morceau de fromage dont la valeur est supérieure à 19 et inférieure à 20 heller. » Il faudra se demander, ce que nous ferons au point 4, pourquoi le dictionnaire donne la forme credemich à partir d'une attestation crede mihi.

Au terme de cette première étape, on établit donc une forme féminine credemih / k(e), qu'attestent indépendamment trois traditions linguistiques.

C'est de cette base qu'il faut partir pour expliquer les formes secondaires, par des évolutions régulières (par exemple pour le procès *credem- > cremm-* en français) ou par des transformations liées à des réanalyses (sur <miche>, <mik> et un premier élément censé constituer un déterminant de ce mot dans le cadre d'une composition « régulière »).

3.2. Organisation sémantique

Quel est le sens fondamental du mot qui nous retient ?

La question est plus complexe qu'il ne paraît, car il faut craindre, on l'a montré, les définitions étymologisantes. Il faut donc interroger d'abord les attestations, ce qui impose de remonter, quand cela est possible (v. ci-dessus [2], [3] et [4]), aux sources des dictionnaires.

3.2.1. Mentions déjà citées

Il ressort nettement des mentions qui précèdent que les mots cités désignent une sorte de pain (2, 3), correspondant sans doute à une portion individuelle, puisqu'on en compte un par convive (3), et le même nombre que de harengs (1).

3.2.2. Attestations rémoises (14° s.)

Les attestations de Godefroy, toutes rémoises de la fin du 14^e s., s'accordent avec le sens qui vient d'être dégagé.

- [5] Reims 1380: « Esquelles trois mines est L. pains blans, chacun pesant une cramiche tout cuit. » (Livre rouge de l'échevin, Arch. admin. de Reims, III, 723.)
- [6] Reims 1380: « Premiers, quant froment vault .IIII. s. par. le sextier, denree, pain doit peser .XXVIII. onces et demi, et est une cramiche. » (ibid.)
- [7] Reims 1389: « Les fourniers du pont N. Dame et d'autres eglises de Reims pourront faire pain blanc de cramiche pour leurs seigneurs et leurs rentiers a qui ils doivent pain de rente tant seulement. » (1389, Arrêt d'homolog. sur la police des vivres, ibid.).

Godefroy définit cramiche par "sorte de pain en usage à Reims".

Pour A. Henry (1960, p. 65), la sémantique est « plus compliquée que Godefroy ne le laisse entendre ». Voici l'analyse qu'il donne de ce sémantisme. En 5, « cramiche désigne un poids ou un objet pris comme référence ». En 6, « il désigne un pain pesant 28 onces et demi (donc en même temps, un poids de pain et le pain qui en résulte, si l'on peut dire) ». En 7, « il désigne une sorte de pain blanc » (Henry : 1960, p. 65). Aux yeux d'A. Henry, « le hasard a disposé les textes de façon significative : normalement l'évolution sémantique a dû être celle qu'ils suggèrent » (ibid.).

Notons tout d'abord que ces deux textes sont tardifs et que neuf ans seulement les séparent. Remarquons ensuite que le dernier, qui englobe *cramiche* dans un syntagme qui semble lexicalisé ou en voie de lexicalisation (*pain blanc de cramiche*) est le plus précis, pour nous, lecteurs du 21° siècle : ce texte réserve la fabrication d'une certaine espèce de pain aux boulangers qui fournissent les églises de Reims, dans le cas où ils doivent du *pain de rente* à leurs seigneurs. Ajoutons enfin que la définition de Godefroy convient à tous les textes, même si on peut la juger tout à la fois trop générale ("sorte de pain") et trop spécifique ("en usage à Reims"). Cette définition a été retenue par le FEW, alors que la rubrique étymologique du TLF reprend textuellement les définitions proposées par A. Henry (y compris le verbe *désigne*). On aperçoit ici une question générale : où s'arrêter dans l'analyse des contextes ?

A. Henry avait humblement noté que la reconstruction sémantique qu'il proposait ("poids" > "poids de pain et pain qui en résulte") « s'accorderait moins bien avec l'idée d'un emprunt au flamand, qui, dans l'état de notre information, n'a connu que le dernier sens » (Henry: 1960, p. 65). Le conditionnel reflétait peut-être une discussion, ou un débat intérieur...

Pour notre part, nous comprenons ainsi les textes : pour mériter le nom de cramiche, une certaine espèce de pain blanc, ainsi nommée à Reims, doit peser un certain poids dans une conjoncture économique donnée (attestations de 1380) ; la fabrication de cette espèce de pain est réservée à certains boulangers et à certaines circonstances spécifiées ci-dessus (attestation de 1389).

3.2.3. Attestations nivelloises (13° s.)

L'apport principal de l'article d'A. Henry est la mise au jour et l'explicitation de deux précieux documents concernant l'abbaye de Nivelles.

Grâce à J.-J. Hoebanx, dont on connaît les travaux sur l'histoire de Nivelles et de sa célèbre abbaye, A. Henry a eu accès à deux attestations dans lesquelles il a reconnu avec raison les lointains parents de *cramique*.

La première est issue d'un texte en français :

[8] Anc. fr. cremmichier (1257, or.): « Et Hues prist le cuetes a le maison le cremmichier a le deplainte frere Alart do spucre (8). »

Albert Henry explique que ce texte est extrait « d'une liste de *torsfais* reprochés par l'abbesse et le chapitre de Nivelles au duc de Brabant Henri III et à son bailli » (Henry : 1960, p. 66, n. 1) ; il renvoie à une étude de J.-J. Hoebanx à ce propos (Hoebanx : 1948, spéc. p. 63).

Afr. cremmichier est-il nom propre ou nom commun dans ce texte (9)? Peu importe. Il faut seulement remarquer que ce qui est reproché à Hue, agent de Henri III, c'est d'avoir dérobé une (ou plusieurs) fournée(s) de pain(s) (10). Celui qui est désigné comme le cremmichier par l'abbesse est celui qui confectionne les *cremmiches pour l'abbaye, une sorte de boulanger attitré.

Cette interprétation est confirmée par un autre texte, latin celui-là, concernant la fabrication de certains gâteaux (placentae, sous 9, et canistelli, sous 10) à livrer à l'abbaye de Nivelles. Nous transcrivons ce texte d'après l'édition donnée par A. Henry (1960, pp. 66-67); nous précisons notre interprétation, qui n'est pas en tout point celle de l'éditeur:

- [9] Moy. lat. cremmicha (1218, cop. 15° s.): « Illi autem, veritate diligenter inquisita, compererunt quod placente de bono caseo debent esse, et in pista cremmicham unam debent continere, qua pista circiter pedem et dimidium extensa, eadem ad spissitudinem trium digitorum hominis bene corporati debet farciri. » Traduction: « Et ceux-ci, une fois la vérité scrupuleusement établie, reconnurent que les gâteaux de type placenta doivent être faits de bon fromage, qu'ils doivent contenir une cremmicha dans le moule, ce moule ayant un pied et demi de large environ, et que celle-ci [la cremmicha] doit être farcie à l'épaisseur de trois doigts d'un homme bien corporé. »
- [10] Suite immédiate : « Canistelli vero farinam unius cremmiche debent continere, debent esse piperati, debet farina tam placentarum quam canistellorum subtilissimo remensi florario florari. » Traduction : « Et que les gâteaux de type canistellus doivent contenir la farine d'une cremmicha, doivent être poivrés, et que la farine de ces gâteaux, tant les placentae que les canistelli, doit être de la plus fine fleur de Reims (11). »

⁽⁸⁾ Pour spucre, hôpital et église du Saint-Sépulcre à Nivelles, v. (Parmentier et Pierret : 2001), p. 93. Le texte de 1257 fournit, semble-t-il, la plus ancienne mention de ce nom.

⁽⁹⁾ A. Henry insère le cremmichier dans son étude sur les anthroponymes nivellois « bien qu'on puisse songer un moment à un simple nom de métier » (Henry: 1947, p. 157).

⁽¹⁰⁾ Pour <cuite> dans ce sens, cf. FEW 2, 1164a, COQUERE: afreomt. cuite "action de cuire le pain" (16° s.); arouerg. coiza "fournée de pains" (1143, Brunel), canad. cuite, gaum. queute, etc. Notre texte fournit donc la première mention du mot en domaine d'oïl.

⁽¹¹⁾ A. Henry (1960, p. 67, n. 1) s'interroge à propos de l'analyse de *florari*: « On comprend le sens de la phrase, mais *florari*? Ce ne peut être une dittographie, car il nous faut un verbe à l'infinitif. Ducange signale *florare* pour *florere*, mais pas sous une forme passive. » Nous interprétons: « avec la fleur [de farine] (*florario*) de fleur (*florari*) de Reims » ; *florario florari* exprime un superlatif.

On n'explique pas ici comment faire des *cremmiches*, mais celles-ci servent de point de référence pour la quantité de farine qui doit entrer dans deux sortes de gâteaux. La comparaison montre que *farinam unius cremmiche* (en 10) a la même valeur que *cremmicham unam* (en 9). Il faut une certaine quantité de pâte, donc une certaine quantité de farine, dont on précise la mesure avant cuisson (*in pista*).

Il nous semble qu'on pourrait insérer, dans l'article du FEW, afr. cremmichier "boulanger spécialisé dans la fabrication de *cremmiches pour l'abbaye de Nivelles" (dans la désignation d'une personne, Nivelles 1257), tout au moins en note (si l'on considère qu'il s'agit d'un nom propre) ; quant à moy. lat. cremmicha "espèce de pain délivré à l'abbaye de Nivelles ; poids de farine entrant dans la composition de ce pain" (Nivelles 1218, cop. 15° s.), il ne ferait pas fait mauvaise figure dans le commentaire.

Résumons ce que nous apportent les attestations étudiées jusqu'ici, avant d'en étudier une dernière, plus sujette à caution.

La plupart des mentions délimitent un certain milieu dans lequel on emploie le mot *cramiche* et variantes : le milieu clérical, plus précisément monastique, représenté en pays roman par l'abbaye Saint-Vaast d'Arras [1], l'abbaye Saint-Remi de Reims [5-7] et l'abbaye Sainte-Gertrude de Nivelles [9-10], en pays rhénan par l'abbaye de Steinfeld [3] et celle de Rommersdorf [4].

L'ensemble des attestations aide à cerner certaines caractéristiques « formelles » du produit ainsi nommé : il s'agit d'un pain blanc (fait de farine blanche de froment), d'un certain poids convenant à une ration individuelle.

Elles laissent aussi entrevoir certaines caractéristiques « fonctionnelles » liées à l'échange de ce produit : il peut être fourni à titre de cens [7], il peut être reçu à titre d'aumône, ce que suggère l'association pain (cramique) / poisson (hareng) [1].

On aimerait en savoir davantage sur cette triple caractérisation, dans l'espoir de mieux cerner ce qui la motive, au moins à l'origine. C'est à cette curiosité que le lecteur doit l'examen d'une dernière mention.

3.2.4. Une attestation flamande

Ici encore une incursion au-delà de la frontière linguistique lève peut-être le voile. Une attestation de Kiliaen, dont on a pu évaluer les pratiques à propos de l'entrée *kraem-mik*, peut être abordée ici pour peu que l'on conserve à son endroit une attitude critique :

[10] Moy. néerl. kricke-micke: « kricke-micke q. d. kercke-micke, Fland. Brug. panis candidus in templo sacerdotibus distribui solitus pridie parasceuos ».

La mention n'est ni datée ni référencée. Nous l'interprétons ainsi : en Flandre et à Bruges, on désigne sous le nom de kricke-micke, forme que Kiliaen interprète par kercke-micke (littéralement « miche d'église »), un pain blanc

habituellement distribué dans le temple (l'église) par des prêtres, la veille du sacrifice.

La forme *kricke-micke* est-elle digne de foi ? N'est-elle pas refaite en fonction de l'analyse qu'en donne le lexicographe (q. d. *kercke-micke*) ? N'est-ce pas *crede-micke* qu'il faut reconnaître sous l'habit de *kricke-micke* ? Nous ne le saurons jamais.

Cependant si l'on admet que c'est bien une variante de moy. néerl. credemicke qui est ici décrite, la définition qui est donnée de cette forme ne peut manquer de nous retenir.

Car la pratique évoquée par cette définition est celle de l'eulogie, qui consistait dans le don de « pains offerts par les fidèles pour servir au sacrifice, mais qui n'avaient pas été consacrés » ; ce reste d'offrande « faisait l'objet d'une distribution aux assistants et aux absents » ; « la répartition du pain bénit était réservée à ceux qui n'avaient pas participé à la communion eucharistique » (Dict. d'archéologie chrétienne et de liturgie, 5, 733).

Les eulogies étaient aussi envoyées au loin : « À un rang moindre... prennent place les eulogies que les évêques s'adressaient mutuellement, munies d'une bénédiction spéciale mais donnée[s] peut-être d'une manière privée. Si l'on tient compte des distances à parcourir par les messagers, eulogarii — puisque nous voyons saint Augustin échanger des eulogies avec Paulin de Nole, Septime-Sévère, Alipius — nous devons supposer que ces eulogies consistaient en quelques pâtisseries, telles que biscuits, gâteaux secs, qui leur permissent d'être encore mangeables à leur arrivée à destination. » (Ibid.)

L'usage des eulogies dans la forme décrite en premier est attesté depuis l'époque patristique et se perpétue jusqu'aujourd'hui dans la distribution de ce que l'on nomme « pains bénits » (usage que l'on connaît encore à Bastogne et à Saint-Hubert, pour citer deux exemples que M. Goosse a certainement connus).

À la lumière de cette définition, on pourrait mieux comprendre le caractère quasi sacré de la cérémonie décrite dans le passage du *Lancelot* cité plus haut (citation 2), Garriet déposant sept pains blancs, un par convive, sur une nappe immaculée.

Ajoutons pour terminer que la pratique de l'eulogie est liée à une parole bienveillante; c'est là le sens précis du mot grec dans les textes bibliques (CHANTRAINE, Dict. étymol. de la langue grecque, s.v. lógos). Ce pourrait être là la clé de l'origine du mot qui nous intéresse.

4. La trouvaille de Jacob Grimm

Deux courtes notes de Jakob Grimm, auxquelles renvoie le dictionnaire de l'allemand à l'article *credemich* "art gebäckes", sont consacrées à ce mot et à son origine.

A. Henry a eu connaissance de ces textes, mais n'a sans doute pas pu interpréter l'hésitation de Grimm. La seconde notule, en effet, remet en question les acquis de la première et se termine par une interrogation. De plus, le style compact des deux textes, surtout documentaires, n'en rend pas l'interprétation évidente... surtout pour un romaniste (12).

Nous pensons que Grimm détenait une bonne solution, non seulement pour expliquer le mot allemand documenté par l'attestation 4 ci-dessus, mais aussi pour étymologiser l'ensemble des mots que nous avons identifiés. Procédons méthodiquement pour essayer de résumer la pensée de Grimm, en envisageant l'une après l'autre ses deux interventions.

4.1. Première note

La première note (Grimm: 1842), intitulée *crede mihi*, étudie la variante germanisée de cette formule latine, *crêde mich*, laquelle apparaît chez plusieurs auteurs médiévaux; celle-ci est aux yeux de Grimm, d'après l'emploi qu'en font les auteurs, en usage parmi les clercs.

Les textes cités à l'appui sont le *Gregorius* de Hartmann von Aue [Souabe, 2^e m. 12^e s.] (aux v. 853, 1456), où la dénégation *crêde mich* est mise par deux fois dans la bouche d'un abbé, et deux passages de Reinmar Von Zweter [Rhénanie, †ca 1260] (MS., 2, 124a et 2, 203a), dont le suivant :

Diu glihsenheit diu birget vil unreines, — dur juden und dur vürsten golt sõ ist man ir ze Rôme holt, ir Crêde mich kan schatzes wol gevåren (« la splendeur implique beaucoup d'impureté, — à cause de l'or des juifs et des princes, on l'aime beaucoup à Rome, on est capable, crois-moi, de la convoiter »).

La formule proprement latine *mihi crede* apparaît quant à elle dans le Waltharius (v. 807). Enfin, Otfried de Wissembourg [2^e m. 9^e s.] emploie à de nombreuses reprises et dans le même sens l'expression (*thaz*) giloubi thu mir (et variantes), qui est, aux yeux de Grimm, une « bloße verdeutschung » de l'expression latine.

Le but de l'article est de mettre cette formule en relation avec le nom d'un mets, soit un pâté, soit une pâtisserie (« seien es klöße oder ein backwerk ») attesté sous la forme de *crede mihi* dans un texte du 17° s.; il s'agit de l'attestation que nous avons donnée sous 4, ci-dessus (1627, abbaye de Rommersdorf): « Der alt burgemeister empfanget den hoffneren im closter 30 *crede mihi* und ein stuck keeß, das uber 19, doch nit 20 heller werth sei. »

Cette mention appelle un commentaire philologique. On se souvient que le dictionnaire des frères Grimm imprime credemich "art gebäckes", alors que le texte porte crede mihi. Il faut donc penser que Jacob Grimm a reconstruit la forme du substantif d'après la forme la plus fréquente de la formule qui l'explique. Sans

⁽¹²⁾ Nous remercions vivement M. E. Pastor, professeur à l'Université de Liège, pour l'aide qu'il nous a apportée dans l'interprétation des textes allemands médiévaux.

doute crede mihi, au visage trop latin, ne lui paraissait-il pas « convenable » comme entrée d'un dictionnaire allemand...

4.2. Seconde note

La seconde intervention (Grimm: 1849) se présente comme une addition à l'article précédent. Grimm recense l'attestation de moy. néerl. credemicke du Lancelot, qu'il vient de découvrir dans l'édition de Jonckbloet (voir ci-dessus, attestation 2). Entretemps, il a aussi vu moy. lat. credemica chez Du Cange (voir ci-dessus, attestation 1). Or il constate que le sens de ces deux mots est le même que celui de fr. miche, prov. micha, moy. lat. micca et variantes. Il s'agit d'un pain blanc, qui peut être distribué aux pauvres à titre d'aumône, comme le montrent certains contextes significatifs (recueillis notamment dans Du Cange).

À l'époque de la rédaction de cet article, l'étymologie de *miche* et congénères, que l'on explique aujourd'hui de façon convaincante par une variante *MICCA de MICA (¹³), n'était pas connue; Grimm constate, pour sa part, l'opposition entre prov. *mica*, fr. *mie* (de MICA) et prov. *micha*, fr. *miche*, même s'il remarque que l'on a quelquefois dans les textes la forme *mica* pour *micha*.

De là cette conclusion, qui n'en est pas vraiment une : « Wer sollte glauben, wenn es nicht gewiesen wäre daß alle diese wörter aus dem *credemihi* der klostersprache, zuletzt mit wegwerfung des ersten theils der zusammensetzung, stammen? Oder will man annehmen, *mica* liege doch zum grund und nur im scherz sei *credemihi*, *credemichi* darauf angewandt worden? »

Grimm, qui pense que l'histoire de *miche* et celle de *credemich* sont nécessairement liées, envisage deux possibilités pour expliquer ce qui constitue à ses yeux un ensemble : ou bien tous ces mots remontent à la formule *crede mihi* du langage des moines (klostersprache), et *miche* s'explique par l'ellipse (wegwerfung) de la première partie du mot ; ou bien tous ont MICA à la base, et c'est seulement en plaisanterie (nur im scherz) que l'on aurait ensuite employé *credemihi*.

Sur ce raisonnement, on peut faire deux remarques. La première, générale. Grimm évoque deux solutions, mais non une troisième, celle où les continuateurs de crede mihi auraient subi l'interférence des continuateurs de MICA. La seconde, liée à l'époque où Grimm nous fait part de son raisonnement. La première solution (rattacher tout à crede mihi) doit aujourd'hui être considérée comme invraisemblable, pour des raisons historiques et géographiques; on se reportera à la documentation fournie par le FEW (6/3, 73b et dans le commentaire, 76b, mentions de l'équivalent de miche "sorte de pain" dans plusieurs dialectes italiens, en catalan, en aragonais...).

Revenons donc à une hypothèse plus raisonnable.

⁽¹³⁾ V. ci-dessus, n. 3.

5. L'origine délocutive de cramiche

Poursuivant tout en l'élargissant la première hypothèse de Grimm, nous poserons que *cramiche* et ses correspondants ont une origine délocutive; ils remontent tous, chacun dans leur tradition respective, à la formule latine *crede mihi* dont Grimm avait souligné la vitalité particulière au sein de la « Klostersprache ».

On rappellera qu'est délocutive une unité lexicale remontant à un fragment de discours : pour reprendre l'exemple de l'inventeur de ce procédé de création lexicale, est délocutif lat. salutare, de la locution salus ! prononcée par celui qui souhaite le bonjour (Benveniste : 1958) ; de même, est délocutif aspergès "goupillon servant à l'aspersion des fidèles", de la partie initiale de l'antienne asperges me hyssopo (FEW 25, 482a ; Buchi : 1995, p. 157).

Contrairement aux autres modes de création lexicale, la dérivation délocutive opère en dehors du monde des signes (14). La création du sens a lieu par la mise en relation de deux realia: le référent du signe ainsi créé et un comportement linguistique auquel ce référent est associé. Dans le cas qui nous occupe, l'objet désigné par cramiche et variantes est une certaine espèce de pain, et l'on posera que la locution crede mihi est un fragment cristallisé du discours qui accompagnait le don de ce pain.

Voici, brièvement résumés, les éléments qui permettent de penser que cette hypothèse de l'origine délocutive de *cramiche* est « raisonnable ».

Au plan formel, la forme primitive que nous avons reconstruite porte les marques de son origine : l'impératif *crede* et le pronom de la première personne *mihi*, double trace de l'interlocution, s'y retrouvent (quasi) intacts. Même si la formule *crede mihi* n'était pas attestée, ce qu'elle est, on serait contraint de poser l'origine délocutive du mot dans lequel on reconnaît de tels indices.

Au plan des significations, et pour autant que l'analyse des contextes veuille dépasser le stade préliminaire (indispensable) du dégagement d'un sens fondamental ("espèce de pain"), d'une localisation et d'une datation, les emplois de cramiche et variantes montrent l'importance du produit ainsi désigné en tant que valeur d'échange : comme unité de don, comme unité de paiement, enfin comme unité de référence en matière de poids. Ces contextes permettent aussi de cerner le milieu qui constitue le centre de ces échanges : le monde clérical gravitant autour des abbayes.

Au plan historique, enfin, le caractère international de *cramiche* et les différentes traditions nationales de ce mot (évolutions particulières et réanalyses) se trouvent ainsi expliqués. Contrairement à ce qui avait été proposé jusqu'ici, il n'y a pas eu emprunt (transfert d'une unité lexicale d'une langue dans une autre),

⁽¹⁴⁾ La dérivation délocutive occupe une place aussi latérale parmi les modes de création lexicale que la dérivation déonomastique, qui implique elle aussi la création de sens ex nihilo.

mais création d'un mot dans plusieurs langues vernaculaires à partir d'une forme de discours conventionnelle de la langue des clercs.

6. Références bibliographiques

Nous épargnons au lecteur les descriptions bibliographiques des sources canoniques : FEW (Französisches etymologisches Wörterbuch), TLF (Trésor de la langue française) et dictionnaires des langues française, néerlandaise, allemande, latine ou grecque, qu'il reconnaîtra sans peine.

- BENVENISTE (Émile), «Les verbes délocutifs» [1958], in *Problèmes de linguistique générale* (Paris : Gallimard, 1966), pp. 277-285.
- BUCHI (Eva), « Typologie des délocutifs galloromans », in Estudis de lingüistica i filologia oferts a Antoni M. Badia i Margarit (Barcelona : Publicacions de l'Abadia de Montserrat, 1995), pp. 141-163.
- GOOSSE (André), « Ces pistolets pacifiques », La Revue Générale, 138 (mai 2003) 5, pp. 59-66.
- GRIMM (Jacob), « Crede mihi », Zeitschrift für deutsches Alterthum, 2 (1842), p. 191.
- GRIMM (Jacob), « Zu Credemihi », Zeitschrift für deutsches Alterthum, 6 (1849), pp. 562-563.
- HENRY (Albert), « Anthroponymes nivellois du 13^e siècle », Les dialectes belgoromans, 6 (1947), pp. 145-158.
- HENRY (Albert), « Ancien français cramiche, français belge cramique », in Études de lexicologie française et gallo-romane (Bruxelles: Université libre de Bruxelles, « Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres, 18 », 1960), pp. 62-71.
- HOEBANX (J.-J.), « Injurie Ducis. Contribution à l'histoire de l'abbaye de Nivelles au 13^e siècle », Bulletin de la Commission royale d'Histoire, 113 (1948), pp. 41-69.
- MASSION (François), Dictionnaire de belgicismes (Frankfurt : Peter Lang, 1987).
- PARMENTIER (Isabelle) et PIERRET (Jean-Marie), « Les noms de rue de Nivelles », Bulletin de la Commission royale de Toponymie & Dialectologie, 73 (2001), pp. 83-137.
- PIRON (Maurice), « Les belgicismes lexicaux : essai d'un inventaire », in Mélanges de linguistique française et de philologie et littérature médiévales offerts à Monsieur Paul Imbs [= Travaux de Linguistique et de Littérature, 11 (1973) 1], pp. 295-304.